

**20250220 La Croix**

# L'immigration augmente toujours, mais moins qu'avant

Analyse

Le nombre de nouveaux titres de séjour a augmenté de 1,8 % en 2024, selon les statistiques du ministère de l'intérieur, qui met en avant une hausse des éloignements et une baisse des régularisations.

Nathalie Birchem,



Dans les locaux de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), à la préfecture de la Vienne, à Poitiers, en 2023. Mathieu Herduin / PHOTOPQR/LA NOUVELLE REPUBLIQUE/

Est-ce une nouvelle augmentation ? Certainement. Mardi 4 février, le ministère de l'intérieur a publié ses statistiques provisoires pour l'immigration en 2024. On apprend par exemple que 4,161 millions de personnes étrangères (hors Britanniques) détiennent actuellement un titre de séjour valide en France, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à 2023. Un tiers de ces titres ont été reçus pour des motifs familiaux, qui dépassent les motifs humanitaires, économiques et étudiants. 38 % des étrangers en situation régulière viennent du Maghreb.

*À lire aussi [La hausse de l'immigration s'apparente-t-elle à une « submersion » comme l'affirme François Bayrou ?](#)*

En moyenne, les étrangers en situation régulière représentent 7,6 % de la population adulte. Seuls 18 départements dépassent cette moyenne, parfois très significativement comme en Seine-Saint-Denis (26,9 %), tandis que la moitié des départements se situent sous la proportion de 4,3 %.

En 2024, 336 710 nouveaux titres de séjour ont été accordés, soit une hausse de 1,8 %, la plus faible enregistrée depuis 2020. Depuis trois ans, c'est désormais le motif étudiant, qui justifie près d'un premier titre sur trois, qui vient en tête, devant le motif familial puis les motifs économique et humanitaire. Un nouveau titre sur quatre est délivré à un ressortissant des pays du Maghreb et 70 % à un Africain.

**Demande d'asile en baisse**

En 2024, la demande d'asile est, pour la première fois depuis 2020, en baisse. Du fait notamment de la diminution des arrivées illégales en Europe (– 38 % selon Eurostat), les premières demandes déposées en préfecture étaient en diminution de 9,8 % l'an dernier. En revanche, les demandes de réexamen ont augmenté. Au total, la demande d'asile en préfecture a tout de même baissé de 5,5 %.

Autre changement de taille : pour la première fois, la demande d'asile des Ukrainiens, qui, alors que la guerre se prolonge, commencent à ressentir les limites de la protection provisoire dont ils bénéficient jusqu'ici, a été multipliée par quatre en un an. Un phénomène qui n'est pas encore visible dans les autres pays d'Europe. Les Ukrainiens deviennent ainsi la première nationalité des demandeurs d'asile en France, prenant la place des Afghans, suivis des Congolais RDC, des Guinéens et des Ivoiriens. Corollaire : alors que le taux de protection des Ukrainiens dépasse les 90 %, le taux de protection global en France grimpe de 4,6 points pour atteindre 49,3 %. Désormais, seul un demandeur d'asile sur deux est débouté.

À lire aussi [Guerre en Ukraine : l'avenir incertain des réfugiés ukrainiens en France](#)

Quant aux régularisations, elles baissent « *pour la première fois depuis cinq ans* », explique-t-on à la Direction générale des étrangers en France. Alors que, en 2023, 34 700 étrangers sans papiers avaient bénéficié d'une « *admission exceptionnelle au séjour* », seuls 31 200 ont été régularisés en 2024, soit une diminution de 10 %, valable aussi bien pour les motifs économiques que familiaux ou étudiants. Et ce tour de vis intervient avant même que [la circulaire Retailleau](#), qui ordonne aux préfets de ne plus régulariser que de façon exceptionnelle, n'ait été publiée.

## Des sorties du territoire en nette hausse

Enfin, que deviennent les étrangers en situation irrégulière ? Ils sont de plus en plus interpellés. En 2024, ces interpellations ont bondi de 18,9 %. Alors qu'habituellement moins de 10 % de ceux qui reçoivent une [obligation de quitter le territoire](#) sont effectivement éloignés, le ministère de l'intérieur tient à souligner ses récents succès : en 2024, les sorties du territoire ont enregistré une nette hausse par rapport à 2023 (+ 22,4 %).

Cette dynamique est essentiellement portée par les éloignements spontanés (+ 66,8 %) de personnes qui partent d'elles-mêmes. Toutefois, les éloignements forcés, qui ont concerné 12 856 personnes, sont aussi en hausse de 9,7 %. Ils contribuent désormais à plus d'une nouvelle sortie du territoire sur cinq. Les éloignements vers l'Algérie ont quant à eux augmenté de 17 %, un fait étonnant au vu de [la crise diplomatique entre les deux pays](#), ces procédures nécessitant la coopération d'Alger. Un bémol tout de même : même en hausse, ces éloignements restent en deçà des résultats obtenus en 2019, avant le Covid.

À découvrir [La hausse de l'immigration s'apparente-t-elle à une « submersion » comme l'affirme François Bayrou ?](#)